

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er décembre 2017

---

ORIENTATION ET RÉUSSITE DES ÉTUDIANTS - (N° 391)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N° AC50

présenté par

Mme Buffet, Mme Bello et Mme Faucillon

-----

### ARTICLE 2

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article s'inscrit dans la teneur générale du texte visant à instaurer une sélection dans des filières jusque là non sélectives, système que nous refusons.

Par conséquent, il ne nous n'apparaît pas pertinent d'instaurer un pourcentage de meilleurs bacheliers dans les filières non sélectives, puisque nous considérons que tout bachelier doit pouvoir accéder à la filière de son choix, et cela sans restriction. Il n'y a donc pas lieu d'y instaurer des quotas.

Le dispositif doit donc continuer à ne s'appliquer qu'aux filières sélectives, comme précédemment.